

# Animateur.trice d'équitation

TITRE PROFESSIONNEL : Animateur.trice  
d'Équitation

Formation diplômante de **Niveau 3**



## ARFA

ASSOCIATION RÉGIONALE  
POUR LA FORMATION  
DES ANIMATEURS



## PRÉSENTATION

La possession de la certification professionnelle mentionnée atteste que son titulaire met en oeuvre les compétences suivantes, sous l'autorité d'un titulaire d'une certification professionnelle de niveau 4 ou supérieur permettant l'encadrement des activités équestres.

D'une durée comprise **8 et 12 mois**, selon le statut du candidat, la formation se déroule en alternant les périodes se faisant en centre de formation et en structure d'alternance.

En combinant différentes méthodes de formation (apports théoriques, exercices d'application, travaux en groupe, conseils individualisés...) et mises en situation professionnelle, l'alternance permet de se former à un métier et de s'intégrer plus facilement à la vie et à la culture d'une structure.

## EXIGENCES

Pour entrer en formation, le/la candidat.e doit :

- Etre âgé de 16 ans minimum ;
- Etre titulaire de l'une des attestations de secourisme(PSC1, PSE1, PSE2, AFGSU, SST)
- Présenter un certificat médical de non contre indication de pratique des « activités équestres » datant de moins d'un an à la date l'entrée en formation
- Etre titulaire de l'un des diplômes suivant délivré par la FFE :
  - o Cas général : Degré 1 ou Galop 6 de cavalier ou de pleine nature
  - o Lorsque la formation se déroule en apprentissage : Degré 1 ou Galop 5 de cavalier ou de pleine nature

## PUBLIC VISÉ

- Le coût de la formation est pris en charge totalement pour : Les apprenti.e.s : personnes âgées de 16-29 ans révolus.  
(dérogations possibles pour un travailleur handicapé ou un sportif de haut niveau)

## OBJECTIFS

La possession de la certification professionnelle mentionnée atteste que son titulaire met en oeuvre les compétences suivantes, sous l'autorité d'un titulaire d'une certification professionnelle de niveau 4 ou supérieur permettant l'encadrement des activités équestres.

**A l'issue de la formation le bénéficiaire sera capable de :**

- Assurer l'accueil des différents publics et la promotion des activités et des animations d'un établissement équestre.
- Participer à l'encadrement des activités équestres jusqu'aux premiers niveaux de compétition en assurant la sécurité des pratiquants, des tiers et des équidés.
- Assurer l'entretien des équidés et des infrastructures pour permettre leur utilisation en respectant les principes du bien-être animal, les règles d'hygiène et de sécurité et la réglementation en vigueur.

## STRUCTURES

**Types de structures dans lesquelles le/la animateur.trice d'équitation peut travailler :**

- Centres équestres / Poney-clubs
- Collectivités territoriales / Bases de loisirs
- Clubs d'équitation

## DÉBOUCHÉS

**Métiers envisageables :**

- Animateur.trice soigneur
- Aide moniteur.trice

**Poursuite d'études envisageable :**

- BPJEPS Educateur Sportif mention Activités Equestres

**Notre organisme de formation partenaire:**

## CONTACT

29, rue David d'Angers - 75019 Paris  
Tél : 01 42 45 92 30 [contact@arfa-idf.asso.fr](mailto:contact@arfa-idf.asso.fr)  
[www.arfa-idf.asso.fr](http://www.arfa-idf.asso.fr)

ILE-DE-FRANCE

